Soixantième année. - N ° 213 A Jeudi 5 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3951

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE VERSAILLES

Jugement d'ouverture

Date : 27 octobre 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
RCS non inscrit.
ENSEMBLE SCOLAIRE TERRE ET AVENIR.
Forme : Association.
Activité : enseignement privé - enseignement et apprentissage..
Adresse : 22, avenue de l'Europe, 78200 Magnanville.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2026 désignant administrateur SELARL Patrick Prigent prise en la personne de Me Patrick Prigent 2 Rue de Marly le Roi 78150 Le Chesnay-Rocquencourt avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SELARL Mars prise en la personne de Maître Philippe Samzun 43 bis Rue Saint Honoré 78000 Versailles Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.